

Séance du mardi 27 février 2024

Date de la convocation: 22/02/2024

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Présents non votants : 0

Votants : 8

Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Présents non votants :

Représentés :

Excusés : William GEORGES, Jean-Sébastien COHAS

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20240227_002

Travaux de sécurisation du viaduc

Monsieur le maire informe l'Assemblée que dans le cadre du Projet National des Ponts, la mairie a reçu le rapport qui fait état de quelques dysfonctionnements dans la structure et qui suggère la mise en place de mesures de sécurité.

Il est proposé d'implanter quelques panneaux signalant un risque de chute de pierres (coût maximum 250€) et d'implanter un filet de sécurité sous la voute V4 qui passe au dessus de la route de Peré (montant maximum 6 700€ TTC). Il est également envisagé la pose éventuelle de clôture pour empêcher l'accès sous le viaduc (le périmètre de cette clôture sera proposé par la commission bâtiments).

Il est cependant rappelé que les auteurs du rapport indiquent que l'ouvrage présente des altération de la structure et préconise donc de :

- Poursuivre la surveillance régulière en veillant aux évolutions éventuelles ;
- Adapter et poursuivre l'entretien courant ;
- Prévoir de réaliser des travaux d'entretien curatifs ou préventifs à une échéance de 3 à 5 ans ;
- Dans le cas de défauts affectant la structure, l'attention du gestionnaire est attirée sur la nécessité d'effectuer un diagnostic précis de la cause des défauts afin de définir et de prioriser des travaux de réparation.

Pour permettre une intervention rapide et prioritaire, il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- approuver le devis de la Société Jacquet pour un montant de 7 045,68 €TTC ;
- approuver le devis de la société Point d'ancrage pour un montant de 6 612,00 €TTC ;
- approuver le devis de la société Atelier MultiLettres d'un montant de 216,00 €TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les 3 devis présentés ci-dessus.

- **DONNE** pouvoir au maire de signer les bons de commandes à ces entreprises

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se rapportant à ce sujet.

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE